



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 079/2023  
SÉANCE N° 3 DU 13 MARS 2023

### **PARTICIPATION À LA JOURNÉE INTERFILIÈRE DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES – PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION SANTÉ SOCIAL DE LAVAL**

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 7 mars 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Isabelle Fougeray, Gwénaél Poisson (à partir de 17 h 12), Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois (jusqu'à 17 h 39), Jean-Pierre Thiot (à partir de 19 h 06), Isabelle Eymon, Olivier Barré (jusqu'à 18 h 30), Bruno Fléchard (jusqu'à 18 h 46), Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

#### **Étaient représentés**

Éric Paris a donné pouvoir à Céline Loiseau, Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Nadège Davoust a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Louis Michel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Olivier Barré a donné pouvoir à Patrick Péniguel (à partir de 18 h 30), Bruno Fléchard a donné pouvoir à Patrice Morin (à partir de 18 h 46), Antoine Caplan a donné pouvoir à Bruno Bertier.

Liste des délibérations affichée le : 17 mars 2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 MARS 2023**

**PARTICIPATION À LA JOURNÉE INTERFILIÈRE DES FORMATIONS  
SANITAIRES ET SOCIALES – PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION SANTÉ  
SOCIAL DE LAVAL**

Rapporteur : Nicole Bouillon

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que le projet d'organisation d'une journée interfilière des formations sanitaires et sociales présenté par le pôle régional de formation dans un objectif de relancer la dynamique de partage des compétences et d'échange entre les apprenants et les professionnels des parcours de soin et de santé, répond aux objectifs du Schéma Local d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation,

Après un avis favorable de la commission transition économique et enseignement supérieur,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Les termes de la convention de partenariat établie entre Laval Agglomération et le GIP du pôle Régional de formation Santé/Social de Laval sont approuvés.

**Article 2**

La participation financière de Laval Agglomération, d'un montant de 1 500 € pour l'organisation le 4 mai prochain de la journée interfilière des formations sanitaires et sociales présenté par le pôle régional de formation pour un budget global d'environ 16 000 €, est inscrite au Budget Primitif 2023 au titre de la ligne de crédit initiatives et vie étudiante.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 4**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 5**

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230313-S03-BC-079-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Mise en ligne : 21-03-23

Le président,

Florian Bercault